



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20260601-D_2026_7_7-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2026_7_7

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 31

Votants : 32

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Principal n°47500 et proposition d'affectation définitive des résultats

L' an deux mille vingt six, le lundi 01 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 26 Mai 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU -FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Pouvoirs :

Madame FOURNIER Claudine a donné pouvoir à Madame BISCARAT Marie-Hélène

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame FOURNIER Claudine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Mme la Vice-présidente informe l'assemblée que,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°D_2026_3_1 en date du 2 mars 2026 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 et affectation prévisionnelle au budget primitif 2026 ;

Vu la transmission définitive du Compte Financier Unique 2025 du budget principal par le Service de Gestion Comptable ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, et qu'il retrace l'exécution budgétaire et patrimoniale de l'exercice ;

Considérant que les résultats définitifs sont conformes à la reprise anticipée votée ;

Il est donc proposé :

- d'approuver que le montant définitif repris en recettes de fonctionnement au compte « 002 Excédent de fonctionnement reporté », s'élève à 2 513 857.72 € ;

- d'approuver que le montant définitif repris en dépenses d'investissement au compte « 001 Déficit d'exécution de la section d'investissement » s'élève à 374 506.73 € ;

- de prendre acte que les restes à réaliser repris en section d'investissement s'élèvent à 2 104 300.00 € en dépenses et à 1 435 000.00 € en recettes, soit un solde déficitaire de 669 300 € ;

- d'approuver qu'une part de l'excédent de fonctionnement est affecté en recettes d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » à hauteur de 1 043 806.73 €.

M Lionnel ROBERT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE les propositions de reprises telles que présentées ci-dessus,
DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260601-D_2026_7_7-DE

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 01/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le